

**ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE
DES RIVERAINS DE L'EURE 28**

ASLE 28

Membre de la Fédération des Moulins de France (FDMF)

« Moulin de Plateau » - 5 bis rue du Plateau
28300 SAINT-PREST

Jean-Louis Villiers
Secrétaire ASLE28

Monsieur le Commissaire enquêteur

Saint Prest, le 15/10/2019

OBJET : Enquête publique - PPRE

Dès le 01 octobre 2019, nous avons informé nos adhérents, propriétaires de Moulin sur l'Eure ou riverain de l'Eure, de l'enquête publique concernant le PPRE et leurs avons demandé de nous faire part de leurs remarques. Aussi, nous pensons que le témoignage de l'une de nos adhérentes, propriétaires d'un Moulin sur l'Eure, mérite de vous être communiqué. En effet, cette personne, suite à la détérioration d'un de ses vannages, a connu durant près d'un an les effets d'une rivière « sans obstacle » au niveau de sa propriété. Cela vient malheureusement conforter les craintes avérées que Jean-François Plaze, Président de notre association, vous a communiquées dans son mémoire à l'occasion de cette même enquête publique sur le PPRE.

En voici l'extrait :

« Ayant été obligée à des travaux de vannage très retardés, le cours de la rivière a été sans aucune retenue et livrée à son cours normal vers la mer...de novembre 2018 à Septembre 2019.

J'ai donc pu observer à loisir la vie de ma parcelle de rivière et de ses abords.

- Niveau des eaux extrêmement bas : 10 cm au niveau du seuil de vannage
- Végétation aquatique : grosse prolifération en amont, bien au-delà du déversoir (à sec), apparition déjà constatée d'espèces nouvelles. Le faucardage est impensable sur une telle distance et surface. La quasi-stagnation des eaux durant l'été avec retenue de toutes sortes d'impureté ou déchets pourrait être à l'origine de prolifération inhabituelle de moustiques ??
- Les berges sont affaissées, détériorées, trouées.
- Les arbres proches des berges dépérissent par manque d'eau, le niveau de la rivière étant en permanence inférieur à 80 à 90cm sans la retenue. Abattage de plusieurs arbres nécessaire.
- On constate des fissures sur les bâtiments certes anciens, aggravées par la sécheresse qui semble s'installer peut être durablement ??

Ne faudrait-il pas en tenir compte avant que dans certains secteurs, les eaux deviennent quasi-stagnantes en été, rendant les réserves insuffisantes ??

Doit-on désormais dédaigner ou voir disparaître ce « petit patrimoine rural » qui fait partie depuis des siècles du charme de nos campagnes et le témoin du travail de nos anciens meuniers

C'est un peu dommage... »

Assuré de toute l'attention que vous porterez à ce témoignage, je vous prie de croire Monsieur le Commissaire Enquêteur à l'assurance de toute notre considération.

Jean-Louis Villiers
Secrétaire de l'ASLE28